

Confidentiel.

R.R. 11. 11 mai 1863  
N. St.

Berne le 4 mai 1863

dodis.ch/41477

POLITISCHES DEPARTMENT

# Le Département politique de la Confédération suisse

au  
Conseil fédéral

Tit.  
En donnant communication de la Note adressée par le  
Gouvernement anglais à celui de Russie concernant la question  
polonaise, le Département politique a l'honneur de faire savoir  
que le Ministère Britannique en remettant cette note a exprimé  
verbalement au Conseil fédéral, au nom de son Gouvernement,  
le désir qu'il se joignît à la démarche des Puissances ou qu'il en  
fit une séparée dans le même sens.

Le Département s'est informé auprès de la Légation de Belgique  
à Berne et, par l'entremise de M. Kern, sur ce qui avait été fait  
par les Etats de 2<sup>nd</sup> rang, comme la Belgique et la Hollande.

La Légation Belge a répondu, en donnant lecture d'une dépêche  
du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, de laquelle il  
résulte, en résumé, que, la neutralité qui est le principe de la  
politique extérieure du pays, lui fait un devoir de s'abstenir de  
participer à une démarche comme celle des Grandes Puissances. Il  
s'est donc borné à charger son Ministre à St. Pétersbourg d'exprimer  
occasionnellement, de bouche et sans caractère officiel au  
Prince Gortschakoff l'appréhension du Gouvernement belge de voir  
se produire des troubles dont la durée et l'étendue peuvent compro-  
mettre le repos général et entraver le développement de la  
prosperité publique et les vœux sincères qu'il forme pour que de

Dangerous



complications soient épargnées à l'Europe, trop légitimes aux yeux du Gouvernement belge pour que leur manifestation puisse sembler inopportune près du Gouvernement russe.

Les informations prises par M. Kern confirment les communications qui ont été faites au Département politique.

En ce qui concerne l'attitude à prendre par la suite, le Département n'est pas de l'avis d'aller aussi loin que le Gouvernement belge et de faire une ouverture, même orale et sans caractère officiel au Ministre de Russie à Berne. Il ne saurait y avoir le moindre doute sur l'état de l'opinion de la Suisse: mais par cela même, il n'est nul besoin de lui donner une expression positive par un acte de l'autorité. Ce serait un précédent qui pourrait être invoqué plus tard et le premier pas dans une voie qui pourrait nous entraîner à participer à une guerre générale. La position de la Suisse est aussi, à bien des égards, très différente de celle de la Belgique.

Le Département propose:

- 1° de prendre note de la communication de la note anglaise
- 2° de répondre verbalement au Ministre anglais et dans le sens que tout en désirant vivement que les démarches des puissances et les intentions libérales du Gouvernement de Russie parviennent à mettre fin à une guerre désastreuse et à fonder un état de choses définitif qui réponde aux aspirations

nationales de la Soluzne, le Gouvernement fédéral ne saurait,  
néanmoins, en regard de la neutralité perpétuelle de la  
Suisse, prendre part à des démarches qui sont en dehors de  
la politique traditionnelle, comme de la règle constante en  
matière de relations extérieures.

Pour le Département politique.

P. Fumieroy.

1678

Bundesrath vom 4. Mai 1863.

Polit. Departement vom 4. ejusd.

Via Solothurner Str.

a. d.